

AFFAIRE N° 11. - Emprunt de 300 000 000 de Frs CFA auprès de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir les problèmes que pose la prolifération des bidonvilles aussi bien à Saint-Denis que dans les écarts.

Pour tenter de pallier ces inconvénients, la Municipalité souhaiterait faire l'acquisition de terrains où sont installées des familles vivant dans des conditions d'hygiène déplorable.

Par ailleurs, il serait souhaitable d'acquérir des terrains qui constitueraient une réserve foncière devant permettre les réalisations qui s'imposent au moment opportun.

Pour mener à bien cette opération, il serait nécessaire d'obtenir dans un premier temps un prêt de 300 000 000 de Frs CFA.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à contracter un prêt de 300 000 000 de Frs CFA auprès de la CAISSE d'AIDE à L'EQUIPEMENT des COLLECTIVITES LOCALES (C.A.E.C.L.) pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Vous connaissez le problème de nos bidonvilles. On nous les reproche assez souvent, on nous dit que dans les bidonvilles il n'y a pas d'eau, pas d'électricité, pas de W. C. Il est évident que si nous, Communes, nous installons l'eau, l'électricité, les W. C. cela mettra en valeur un terrain qui appartient à un propriétaire privé et qui en profitera encore plus. Il y a une solution. Une loi vient d'être rendue applicable, qui permet aux collectivités locales d'exproprier les terrains sur lesquels se trouvent des bidonvilles pour les aménager sommairement. Plus tard, on y installera de grands immeubles. Il s'agit de mettre la main sur les bidonvilles et en attendant de faire des opérations plus importantes de logements, genre Commune Prima ou S.I.D.R., nous installerons l'eau, l'électricité, etc ... sur des terrains qui nous appartiendront et non pas à l'avantage d'un propriétaire. C'est pour cette raison que nous sollicitons cet emprunt auprès de la C.A.E.C.L.

M. Bruno BOYER. - Est-ce que ces 300 000 000 correspondent à des acquisitions immédiates, déjà prévues ? Il y a le problème suivant : si les 300 000 000 sont accordés et s'ils doivent attendre un an ou deux avant d'être mis en exploitation, cela fait autant d'intérêts pour nous.

LE MAIRE. - La Caisse ne verse pas 300 000 000 d'un seul coup. Elle verse l'argent progressivement, dès que nous achetons les terrains.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.